

Opération Tranquillité Vacances



Nous vous rappelons que, sur la période des vacances, la police intercommunale peut organiser des patrouilles quotidiennes pour surveiller votre domicile ou votre commerce lorsque vous vous absentez.

Pour bénéficier de cette opération, il suffit de remplir l'imprimé suivant (également disponible en mairie), dans lequel vous préciserez, entre autres, vos dates de départ et retour : [Télécharger la fiche OPERATION TRANQUILLITE VACANCES](#)

Il vous suffit ensuite de le déposer en Mairie ou de l'envoyer par mail via la rubrique [Contactez-nous](#)

Il s'agit là d'un geste simple qui vous permet de partir en vacances l'esprit plus tranquille. Rappelons que cette opération, effectuée à titre gratuit, n'engage pas la responsabilité de la mairie ou de la police intercommunale en cas de cambriolage, d'intrusion ou d'incident divers.